



## REVUE DE PRESSE DU 15/03/2018

- 1- Le mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel a été fixé par décret exécutif, publié au journal officiel N15.
- 2- Un travail est en cours pour développer "une fenêtre islamique" proposant des services bancaires conformes à la charia qui doit voir le jour "dans les prochains mois", a annoncé mardi à Sétif, le PDG de la banque Crédit populaire algérien (CPA), Omar Boudieb.
- 3- Le ministère de l'Industrie et des Mines a rendu public mercredi les listes des prix de sortie d'usine des véhicules légers montés ou fabriqués en Algérie dans le cadre de ses efforts pour veiller à ce que les tarifs de la production automobile nationale ne soient pas supérieurs à ceux de l'importation.
- 4- Le Conseil des Ministres, réuni mercredi sous la présidence du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adopté un projet de loi organique relative aux lois de Finances. Ce texte vise à "mettre la législation en la matière, en concordance avec la Constitution qui dispose la promulgation d'une loi organique aux lois de finances, à moderniser l'assise juridique du budget de l'Etat et à consolider la relation entre le Gouvernement et le Parlement sur ce même dossier".
- 5- Le Conseil des Ministres, présidé par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a examiné et adopté mercredi quatre décrets présidentiels portant approbation d'avenants à des contrats relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures, a indiqué un communiqué du Conseil.



- 6- L'ambassadeur du Royaume-Uni en Algérie, Barry Robert Lowen, a mis l'accent, mercredi à Tlemcen, sur un partenariat gagnant-gagnant entre son pays et l'Algérie dans les domaines de l'aviculture et de l'énergie.
  
- 7- Sept cent vingt-six (726) personnes ont trouvé la mort et 18112 autres ont été blessées dans 15.335 accidents de la route enregistrés au niveau des zones urbaines du pays durant 2017, selon un bilan présenté mercredi à Alger par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) à l'occasion de la journée nationale des personnes handicapées.



A lire :

## **Financement non conventionnel: le mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles fixé par un décret exécutif**

Le mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel a été fixé par décret exécutif, publié au journal officiel N15.

En application des dispositions de l'article 45 bis de l'ordonnance modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit, ce décret a pour objet de fixer le mécanisme de suivi des mesures et des réformes structurelles économiques, financières et budgétaires visant à rétablir, au plus tard, dans un délai de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2018, les équilibres de la trésorerie de l'Etat et de la balance des paiements.

A cet effet, la Banque d'Algérie est chargée d'assurer le suivi et l'évaluation de l'exécution des mesures et actions prévues par un programme portant plusieurs réformes.

La Banque d'Algérie s'appuie sur un comité composé de ses représentants et ceux du ministère des finances, précise le décret.

Ce comité est chargé de proposer au ministre des finances et de faire adopter le niveau de recours au financement non conventionnel et le programme prévisionnel d'émission des titres d'Etat qui en résulte, d'assurer le suivi de la réalisation des mesures et des actions contenues dans le programme en annexe.

Le comité est informé trimestriellement par le ministre des finances, des actions et des mesures effectuées.

Il transmet au Gouverneur de la Banque d'Algérie, un état trimestriel faisant ressortir la mise en œuvre des mesures et des réformes conduites, la situation des données financières relatives à la trésorerie de l'Etat et aux équilibres extérieurs et le niveau de recours au financement non conventionnel en référence aux objectifs assignés.

En outre, un rapport semestriel sur la réalisation des engagements financiers et monétaires et des actions et mesures, est adressé par le Gouverneur de la Banque d'Algérie au Président de la République.

Dans ce cadre, le gouvernement fixe un programme portant sur quatre axes: rétablissement des équilibres de la trésorerie de l'Etat, rétablissement des équilibres de la balance des paiements, réformes structurelles financières et réformes structurelles économiques, note le décret .

Au titre du rétablissement des équilibres de la trésorerie de l'Etat, il est question de renforcement des capacités de prévision et de gestion des dépenses publiques de l'Etat et modernisation des systèmes servant à la préparation et à l'exécution du budget, à travers, la finalisation et la promulgation au cours de 2018 du projet de loi organique relative aux lois de finances, l'introduction dans le projet de loi de finances pour 2019 d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global 2019-2021, la mise en place du système intégré de gestion budgétaire et l'amélioration des recettes fiscales ordinaires.



**== Mise en route graduelle à partir de 2019 d'une nouvelle approche sur les subventions de l'Etat ==**

Cet axe porte également sur la maîtrise et rationalisation des dépenses publiques, à travers, le renforcement des dispositions réglementaires relatives aux dépenses d'équipement de l'Etat.

Il est précisé qu' une instruction sera émise à cet effet en 2018 relative à la réalisation d'un recensement national des revenus des ménages, préparatoires à la rationalisation de la politique des subventions publiques, la mise en route graduelle, à partir de 2019 d'une nouvelle approche en matière de subventions directes et indirects de l'Etat au profit des ménages.

Il s'agit aussi de la rationalisation accrue, durant les prochaines années, de la politique de recrutement dans la fonction publique et la mise en œuvre de la législation en matière de retraite.

Concernant les réformes structurelles financières. Il s'agit de la réforme de la finance et de la fiscalité locale, par la mise en place, en 2019, d'un cadre législatif pour une politique de fiscalité locale.

Il s'agit également de réforme bancaire et financière pour une diversification de l'offre de financement et une dynamisation du marché du crédit, à travers, notamment, la généralisation de l'usage des moyens de paiement modernes.

Au titre des réformes structurelles économiques, elles portent sur le développement de l'économie numérique, la rationalisation de la dépense publique dans les domaines de la protection sociale et de la politique de santé, à travers, notamment, la promulgation, en 2018, d'une nouvelle loi sur la santé.

Les réformes concernent aussi la modernisation du secteur agricole permettant d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire et de promouvoir les exportations agricoles.

Il s'agit aussi de la poursuite de la diversification de l'économie et dynamisation de la croissance, notamment hors hydrocarbures, à travers , l'amélioration de l'offre foncière et la disponibilité du crédit pour une augmentation du volume des investissements.

Elles portent aussi sur l'amélioration du climat des affaires et de l'attractivité de la destination Algérie pour les IDE, à travers notamment, la création, en 2018, d'un comité consultatif national chargé de ce dossier.

Il s'agit en outre de la mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique, à travers la mise en œuvre, dès l'année 2018, du programme national de l'efficacité énergétique, à l'horizon 2030.